

Montréal, le 27 mai 2020

**Questions du Regroupement québécois de la danse à la direction de la Santé publique
et au Ministère de la Culture et des Communications**

- Les répétitions sans public dans les salles de spectacles sont-elles autorisées du fait que les captations le sont ?
- Quels studios sont assimilés à des gymnases et lesquels sont assimilés à des centres d'entraînement d'excellence ?
- Un même studio accueillant des publics professionnels et non professionnels de la danse peut-il correspondre à chacune des catégories (gymnase et centre d'entraînement d'excellence) selon les heures du jour ? Le cas échéant, y a-t-il des mesures particulières auxquelles il devra se conformer ?
- Quelle distanciation physique est prévue en studio pour des danseurs (le 2 m se calcule-t-il les bras ouverts ou fermés ?)
- Y a-t-il un danger accru à cause de la sudation (on parle beaucoup d'aérosols) et y a-t-il des mesures spéciales concernant ce point pour le retour en studio ?
- Concernant les planchers, quelle est la fréquence de nettoyage préconisée ?
- Le travail pieds nus est-il à éviter ? Le travail au sol est-il à éviter ?
- Puisque les activités sportives de loisirs sont autorisées en extérieur, pourrait-on autoriser les danseurs à s'entraîner et à créer en extérieur, comme c'est le cas pour certains sportifs ?
- Si on permettait des répétitions en extérieur pour les professionnels de la danse, est-ce que le nombre de personnes et de foyers pourrait être élargi ?
- Bien que pour l'instant le MCC ne souhaite pas donner de dates précises, serait-ce possible de donner des dates pressenties par phase ou par secteur ? Même si ces dates sont lointaines, elles offriraient une perspective sur laquelle travailler.

